

Le programme de modernisation

GESTION ET ORGANISATION

Contexte

Les conditions de fonctionnement des structures ont changé de manière profonde depuis quelques années. La loi du 2 janvier 2002 notamment a créé un nouveau cadre institutionnel et de nouveaux outils : indicateurs sociaux et médico-sociaux économiques, Convention Pluriannuelle d'Objectifs et de Moyens (CPOM), Groupements de Coopération Sociaux et Médico-sociaux (GCSMS)...

Pour respecter ces obligations mais également assurer leur pérennité, les structures du réseau UNA doivent adapter leurs modes de fonctionnement et de gestion.

L'objectif de ce projet est d'accompagner les structures, pour :

- prévenir et faire face aux situations difficiles en terme de gestion (équilibre du budget) ;
- améliorer la capacité des responsables d'entités à être de bons gestionnaires et mettre en œuvre leurs projets et leur stratégie ;
- répondre aux attentes des financeurs en terme de transparence financière ;
- être en capacité de négocier avec les institutions (Conseils Généraux, DDASS...) ;
- anticiper les impacts en termes de gestion et d'organisation des dispositifs légaux et conventionnels (CPOM, indicateurs sociaux et médico-sociaux).

Plan d'actions

Première phase, actuellement en cours

- Cette étape a pour but de créer les outils, les méthodes pouvant répondre aux problématiques auxquelles doit faire face le réseau UNA. Tout d'abord, un état des lieux sera effectué, en travaillant avec le réseau et certains Conseils généraux. Les outils et méthodes permettant de répondre aux besoins identifiés seront alors créés (par exemple de tableaux de bord, d'indicateurs, de ratios...), facilitant l'analyse objective des situations et la prise de décisions. Une campagne de sensibilisation du réseau permettra ensuite de présenter ces outils et de préparer leur diffusion.

Seconde phase, devant débuter en 2009

- Le déploiement de ces outils : pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de chaque structure, des accompagnements individualisés en lien avec les DLA (Dispositifs Locaux d'Accompagnement) et France Active seront mis en place, en mettant l'accent sur l'organisation et l'optimisation des ressources.

La coordination au niveau départemental ou régional sera assurée par un référent, l'union départementale ou régionale. Le pilotage national du projet sera assuré par UNA. Un dispositif d'appui sera mis en œuvre au niveau national afin de suivre ces référents, les coordonner et les conseiller.